

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**SCRUTIN
DU 2 NOVEMBRE 2025**

Par cet avis public, la présidente d'élection annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin, :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré (e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié(e) dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit :

Adresse : 410, rue Victoria
 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1B8

Jours et heures : samedi 11 octobre 2025, de 8 h à 14 h
 mardi 14 octobre 2025, de 16 h à 22 h

Commission de révision supplémentaire

En raison de la grève nationale déclenchée le 25 septembre dernier par le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (Postes Canada), la présidente d'élection a pris la décision d'ajouter une journée de commission de révision supplémentaire le vendredi 17 octobre 2025, de 9h à 13h. Cette commission siégera au même endroit.

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Aux propriétaires d'un immeuble dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise située dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

À la suite de l'ajout de la commission de révision supplémentaire la date de transmission de votre formulaire est modifiée. Vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 13h.

Si vous souhaitez exercer votre vote par correspondance, la date limite pour transmettre votre demande écrite à la présidente a été reportée au vendredi 17 octobre 2025 à 13h.

7. Vote itinérant

À la suite de l'ajout de la commission de révision supplémentaire la date limite de la demande est modifiée. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit(e) sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, la date limite pour transmettre votre demande à la présidente a été reportée au vendredi 17 octobre 2025 à 13h. Vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à 13h à votre présidente de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile.

8. Grève Postes Canada

À la suite de la grève nationale déclenchée le 25 septembre dernier par le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (Postes Canada) une campagne de communication sera mise en place par le bureau de la présidente d'élection afin que les électrices et les électeurs obtiennent toutes les informations et les documents pour exercer leur droit démocratique.

9. Vous pouvez joindre la présidente d'élection, la secrétaire d'élection ou l'adjointe à la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Élections municipales 2025

Bureau de la présidente d'élection

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

C.P. 188

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V6

Note : Veuillez tenir compte de la grève nationale déclenchée le 25 septembre dernier par le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (Postes Canada). Tout envoi par la poste pourrait ne pas être transmis à nos bureaux.

Pour tout envoi par service de livraison **autre que Postes Canada**, vous devez utiliser l'adresse suivante : Élections municipales 2025 – Bureau de la présidente d'élection, 410, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1B8.

Téléphone : 450-747-5746

Courriel : elections2025@ville.valleyfield.qc.ca

Pour toute demande en personne, vous pouvez vous déplacer au bureau de la présidente situé au 410, rue Victoria (Club nautique).

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 octobre 2025.

Valérie Tremblay, avocate, OMA
Présidente d'élection